

n'importe quelle mesure parlementaire, s'il n'y a pas quelque raison de le faire. Il faut qu'elle soit appuyée par l'opinion publique, car autrement elle ne ferait pas durer un débat indéfiniment. Il faut qu'elle se sente appuyée par les électeurs dans son attitude.

Il est vrai que les membres de la droite n'ont pas parlé sur ce bill autant que les membres de l'opposition. Un honorable député a tenté de justifier cette résolution en disant que les membres de la gauche avaient parlé plus longtemps que ceux de la droite. Mais les membres de la droite ont reçu l'ordre de s'abstenir sur la question. La raison que le premier ministre a donnée lorsqu'il a proposé le bill de la marine est qu'il y avait urgence. Mais le débat n'avait pas duré bien longtemps que cette raison a dû être abandonnée par la droite, et alors il s'ensuivit logiquement que les amis du Gouvernement n'ont pas pu prendre part à ce débat, parce que les raisons qui avaient été données en premier lieu, lorsque le bill a été déposé, ont été abandonnées. Or, si l'opposition avait raison de dire qu'il n'y avait pas urgence, puisque le Gouvernement a lui-même abandonné cette prétention, elle a certainement des raisons plus grandes encore pour continuer à combattre le bill. Lorsque le Gouvernement a déposé ce bill devant la Chambre, il ne l'a appuyé que sur une seule raison, et cette raison étant aujourd'hui abandonnée, ainsi qu'il l'admet lui-même, le bill doit conséquemment être abandonné aussi.

La droite prétend que non seulement ce bill de la marine a été retardé, mais aussi les autres affaires publiques par le fait de l'obstruction pratiquée par la gauche. Je ne crois pas, monsieur l'Orateur, offenser la vérité en niant cette assertion.

Je répéterai que la gauche ne fait pas d'obstruction dans la discussion des affaires publiques dans ce Parlement. Il n'y a aucune bonne raison pour que ce bill de contribution ait occupé tout le temps de ce Parlement depuis le 5 décembre, à l'exclusion de toute autre mesure d'intérêt public inscrite au Feuilleton. Il n'y a aucune raison qui pouvait nous empêcher de voter une bonne partie des crédits, de continuer la discussion du bill des banques, ou d'adopter le traité de commerce avec les Antilles, afin de pouvoir l'envoyer au Sénat. Il n'y avait aucune raison saine ou logique qui pût nous empêcher de discuter, il y a déjà plusieurs mois, la loi des grandes routes, ou tout autre projet de loi important du Gouvernement. Conséquemment, lorsque la droite prétend que nous sommes coupables d'obstruction aux affaires publiques elle n'est pas justifiée par les faits, et la faute n'en est qu'à elle.

Ainsi que je l'ai déjà dit, monsieur l'Orateur, le premier ministre et ses amis don-

M. MACLEAN (Halifax).

nent comme raison de cette résolution le retard apporté à l'adoption du bill pour venir en aide à la marine. Mais ont-ils raison de se plaindre? Est-ce une raison pour proposer cette résolution? Je répète qu'il est élémentaire qu'un règlement de clôture ne peut s'appliquer qu'aux mesures qui ont été d'abord soumises au peuple et ont reçu son approbation. Le but de la clôture est et a toujours été de permettre au Parlement de faire respecter la volonté du peuple lorsque cette volonté a été exprimée. La clôture n'a aucune autre raison d'être. S'il y en a une autre, elle ne peut être qu'une raison de tyrannie.

L'honorable M. Fisher avait parfaitement raison de dire que si le gouvernement libéral était maintenu au pouvoir après les élections de 1911, il modifierait le règlement de la Chambre de façon à assurer l'adoption du bill de la réciprocité, parce que, si le Gouvernement avait remporté la victoire, le pays aurait ainsi approuvé la réciprocité, et dans tous les pays du monde on s'est servi de la clôture pour empêcher que la volonté populaire soit étouffée par l'obstruction d'une minorité ou d'un groupe quelconque dans un Parlement. La clôture est le remède du peuple contre l'obstruction lorsqu'il a fait connaître sa volonté, j'affirme hautement qu'aucun gouvernement ne devrait s'en servir, ainsi que l'a tenté le Gouvernement actuel, pour faire adopter un projet de loi qui n'a jamais été soumis au peuple et au sujet duquel il n'a jamais exprimé d'opinion. En Angleterre la clôture ne vivrait pas un seul jour si on lui donnait une autre raison que celle que je viens de mentionner. C'est l'arme dont se sert le gouvernement pour faire respecter la volonté du peuple. C'est là l'expérience des deux dernières années en Angleterre, où l'on s'en est servi pour faire voter des lois très importantes au sujet desquelles le peuple avait fait connaître sa volonté. C'eût été un état de choses très grave, certainement, si une minorité du parlement anglais avait pu empêcher l'adoption d'une mesure importante que le peuple aurait approuvée.

En 1910, il y eut en Angleterre une élection générale sur la réforme de l'impôt, cette élection eut un effet décisif pour la conduite de la chambre des lords à l'égard du bill de veto. Il est vrai que telle n'était pas directement la question en suspens. La question principale et directe avait trait à l'impôt, mais les dispositions du bill du veto qui s'ensuivit se trouvaient aussi en cause. Or l'élection sur la réforme de l'impôt eut lieu, et subséquemment le bill relatif au veto fut présenté. M. Asquith, le premier ministre de la Grande-Bretagne, n'appliqua point le règlement de clôture. Le sort du bill du veto avait été dans un sens décidé par le résultat de l'élection sur la question de l'impôt de